Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G3-DE

SAPEURS POMPIERS LOIRET

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET

BUREAU DU CASDIS

Réunion du 4 novembre 2026

Voix délibérative : MM. GAUDET - MME DURY – M. VACHER – Mme ROY MILOT – M. BRICHARD

VOTE :
En exercice : 5
- Présents : 5
- Votants : 5

DÉCISION DU BUREAU N°D2026-G3

OBJET : Autorisation donnée au Président de signer avec le Département du Loiret un avenant à l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage des locaux du secteur Nord Loire

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU La décision D2025-F11 du Bureau du Conseil d'administration du 24 septembre 2025 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer le marché relatif au groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret relatif à des prestations de nettoyage des locaux ;

VU Le marché relatif au groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret relatif à des prestations de nettoyage des locaux ;

VU Le projet d'acte modificatif portant sur le lot n°3 - Secteur Nord Loire;

Considérant la nécessité d'inclure au marché les prestations de nettoyage du nouveau centre d'incendie et de secours de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE ;

VU Le rapport n°3 présenté par le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

IL EST DÉCIDÉ : **Pour : 5** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Article 1er : D'autoriser le Président à signer avec la société TEAMEX l'acte modificatif n°1 à l'accord-cadre Prestations de nettoyage des locaux en groupement de commandes avec le Département du Loiret et le SDIS du Loiret – Lot n°3 secteur Nord Loire actant l'ajout de prestations de nettoyage au CIS CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE à compter du 1er janvier 2027.

Article 2 : Cet ajout de prestations entraine une augmentation annuelle de 10 195,20 euros TTC correspondant à 2,33 % du montant global de l'accord-cadre.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SDIS, aux chapitre et article concernés.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Marc GAUDET

195, rue de la Gourdonnerie – SEMOY – 45404 FLEURY LES AUBRAIS- Tel : 02.38.523.523 - Fax : 02.38.523.500

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G3-DE

ACCORD-CADRE EXE10

AVENANT N°1

Prestations de nettoyage des locaux en groupement de commandes avec le Département du Loiret et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret – Lot n°3 Secteur Nord Loire

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

DEPARTEMENT DU LOIRET - 45945 ORLEANS
Coordonnateur du groupement

SDIS du Loiret
195 rue de la gourdonnerie
45400 Fleury les Aubrais Cedex
Membre du Groupement - signataire de l'avenant

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

TEAMEX
12 rue Pierre & Marie CURIE
45140 INGRÉ
Tel : 02 38 44 54 92
contact@teamex-france.fr
Numéro de TVA intracommunautaire : FR36 534897293
Siret : 534 897 293 000 62

C - Objet de l'accord-cadre.

- Objet

Accord-cadre – Prestations de nettoyage des locaux en groupement de commandes avec le Département du Loiret et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret
Lot 3 : Secteur Nord Loire

- Date de la notification de l'accord-cadre : 1er octobre 2025

L'accord-cadre s'exécute à compter du 1er janvier 2026.

- Durée d'exécution de l'accord-cadre : Période initiale du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026.

Puis reconductible 3 fois 1 an.

- Marché sans montant minimum

Les prestations sont réglées pour chaque site par l'application du prix global et forfaitaire indiqué dans la DPGF et éventuellement de prix unitaires prévu au BPU.
Montant maximum global annuel CD45 : 290 000 € HT
Montant maximum global annuel SDIS45 : 110 000 € HT
Montant du prix global et forfaire annuel (DPGF) : 273 303,00 € HT soit 327 963,60 € TTC

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G3-DE

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Conformément à la clause de réexamen figurant à l'article 16.2 du CCAP ainsi qu'à l'article R. 2194-1 du code la Commande publique, le marché peut être modifié par l'ajout de nouveaux sites ou prestations non prévues initialement et devenues nécessaires en cours d'exécution du marché.

Le présent avenant a pour objet **l'ajout des prestations** de nettoyage pour le compte du nouveau CIS sis 145 avenue du Gâtinais 45110 CHATEAUNEUF/LOIRE, **à compter du 1er janvier 2027** pour un coût mensuel de 708 € HT soit 849,60 € TTC.
Intervention : 3 fois par semaine
Prestations à réaliser selon le descriptif du CCTP en vigueur.

Surface totale à nettoyer : 434 m² :

		M2
Espace	Bureaux Partagés	31
	salle de cours	31
	salle de cours	31
	dégagement salle de cours	31
	bureaux adjoint	31
	bureau chef de centre	31
	bureau UT	31
	circulations	31
	foyer	31
	salle d'alerte	31
	douche+vestiaires hommes	31
	douche+vestiaire femmes	31
	WC femmes	31
	WX hommes	31
		434

	Montant HT	Montant TTC
Coût annuel 2027	8 496,00 €	10 195,20 €

Le titulaire renonce à toute action, réclamation ou recours de quelque nature que ce soit pour les faits traités par l'objet du présent avenant.

Toutes les clauses et conditions générales du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2027.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G3-DE

Montant annuel de l'avenant : + 10 195,20 € TTC
Montant de l'avenant sur la durée restante de l'accord-cadre (3 ans) : + 30 585.60 € TTC
Montant initial annuel du prix global et forfaire annuel (DPGF) : 327 963,60 € TTC
Montant initial de l'accord-cadre sur quatre ans (périodes de reconductions comprises) : 1 311 854.40 € TTC
Nouveau montant annuel : 338 158.80 € TTC
Nouveau montant de l'accord-cadre sur quatre ans (périodes de reconductions comprises) : **1 352 635.20 € TTC**

% d'augmentation introduit par l'avenant n°1 : + 2.33 %

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A , le .....

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G3-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)